

## PLAN FONCTIONNEL

### Relations de défense

#### Droits de l'homme

En septembre, le Canada a eu l'honneur d'accueillir à Ottawa les délégués à la conférence appelée le Colloque interrégional des Nations Unies sur le mécanisme national visant à accélérer la participation de la femme au développement et à éliminer les discriminations injustes fondées sur le sexe. Assistaient à ce séminaire des représentants de 30 pays ainsi que des observateurs de divers organismes de l'ONU, d'institutions spécialisées et d'organisations non gouvernementales.

Parmi les préparatifs pour l'Année internationale de la femme en 1975, on retrouve la mise sur pied, par le gouvernement canadien, d'un secrétariat au sein du Bureau du Conseil privé. La fonction de ce secrétariat consiste à coordonner les diverses activités des ministères destinées à souligner l'importance de l'événement.

Dans sa lutte persistante contre la discrimination raciale, le Canada a versé des contributions au Programme de formation et d'éducation des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (\$175,000) ainsi qu'au Programme de bourses d'études du Commonwealth pour la Rhodésie (\$75,000). Le Canada a également donné un montant de \$100,000 au Fonds international d'échanges universitaires et un montant de \$120,000 au Programme rhodésien de bourses d'études du Service universitaire mondial.

#### OTAN

Le gouvernement a exposé sa position sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en ce qui a trait en particulier au domaine politique, dans le fascicule *Europe* du document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, publié en 1970. Le gouvernement y concluait qu'«une des grandes raisons pour lesquelles le Canada doit rester au sein de l'OTAN tient au rôle politique important dévolu à l'Alliance et au rôle non moins important que le Canada y joue, pour désarmer ou supprimer complètement les causes premières des conflits, par la négociation, la réconciliation et la conclusion de règlements.»

Le *Livre blanc sur la politique de défense*, publié en août 1971, décrit en détail la position du gouvernement dont il indique les intentions en ce qui a trait à l'apport militaire du Canada à l'Alliance: «Le gouvernement», y lit-on, «a réaffirmé l'adhésion du Canada au concept de sécurité collective et a annoncé que le Canada continuerait, dans le cadre des forces intégrées de l'OTAN, à stationner des forces importantes, bien que réduites, en Europe . . . La décision du gouvernement témoigne de sa conviction que la sécurité du pays continue d'être liée à celle de l'Europe occidentale et que cette dernière demeure sans doute le point névralgique de l'équilibre des pouvoirs entre l'Est et l'Ouest; il s'agit là d'une région où pourrait germer un conflit qui, bien que restreint, serait de nature à dégénérer en peu de temps en une guerre nucléaire totale qui engouffrerait le territoire canadien.»

Dans la salle des délibérations du Sénat au Parlement d'Ottawa, le premier ministre Trudeau prononce une allocution lors de la séance d'ouverture de la Conférence de l'OTAN. A ses côtés, le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. James Callaghan (à gauche) et le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, des Pays-Bas.  
Photo PC

